

Titres de créance

Titres de créance	Couverture exigée ¹
Bons du Trésor canadien	5 %
Obligations fédérales (émises ou garanties)	10 %
Obligations provinciales, d'État ou municipales (émises ou garanties)	15 %
Obligations commerciales et de société	20 %
Obligations et débentures convertibles	25 %

Si l'échéance des titres à revenu fixe est...	Exigence de couverture		
	moins de 1 an	1 à 7 ans	plus de 7 ans
Obligations garanties par le gouvernement fédéral ou par l'État (Canada et États-Unis)	2 % x jours / 365	4 %	6%
Obligations garanties par le gouvernement provincial ou par la province	4 % x jours / 365	5 %	7.5 %
Obligations municipales	6 % x jours / 365	10 %	10 %
Coupons détachés ou obligations à coupons détachés			
Gouvernement fédéral	10 %	18 %	18 %
Gouvernement provincial	15 %	15 %	22.5 %
Administration municipale	15 %	15 %	22.5 %
Obligations de sociétés non convertibles	6 %	10 %	15 %
Débentures d'entreprise convertibles en actions admissibles à une marge	Le moins élevé des pourcentages ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> • 20 % du pair + 100 % de tout montant au-dessus du pair • Exigence de couverture du titre sous-jacent + l'excédent de la valeur marchande de l'obligation par rapport à la valeur marchande du titre sous-jacent 		
Débentures négociables au-dessus de 100			
Débentures négociables entre 50 et 100			
Débentures négociables entre 0 et 50	100 % de la valeur marchande		
Débentures d'entreprise convertibles en actions admissibles à une marge	100 % de la valeur marchande		
Papiers de banque canadiens ou dépôts à terme	4 %	10 %	15 %
CPG	25 % x jours / 365	25 %	25 %

Les titres de créance :

- doivent être rapidement mis en marché et suffisamment réalisables;
- doivent être négociés à plus de 50 % au-dessus du pair;
- doivent être de bonne qualité, c.-à-d. qu'ils doivent être de catégorie BBB selon une agence de cotation acceptable;
- ne doivent pas être en défaut.

Actions

Pour des reçus de versement, veuillez communiquer avec un représentant de BMO Ligne d'action.

Actions et bons de souscription	Couverture exigée ¹
Valeur de 5 \$ ou plus et admissibles au rétrécissement de marge	30 %
Valeur de 2 \$ et plus	50 %
FNB à effet de levier et FNB inversés	Non admissible à la couverture

Si les positions acheteur sont...	Exigence de couverture
des actions ordinaires qui se trouvent dans la Liste des titres admissibles au rétrécissement de marge (en anglais seulement) ou peuvent faire l'objet d'options	30 %
des actions ordinaires qui ne se trouvent pas dans la Liste des titres admissibles au rétrécissement de marge (en anglais seulement) ou ne peuvent faire l'objet d'options	50 %
des actions privilégiées qui se trouvent dans la Liste des titres admissibles au rétrécissement de marge (en anglais seulement) ou peuvent faire l'objet d'options	35 %
des actions privilégiées qui ne se trouvent pas dans la Liste des titres admissibles au rétrécissement de marge (en anglais seulement) ou ne peuvent faire l'objet d'options	60 %
Droits et bons de souscription	50 %
environ 2 fois ou plus les fonds ou les billets empruntés négociés en bourse	100 %
inférieures à 2 \$	100 %

Exigence de couverture de vente à découvrir

Actions cotées en bourse	Couverture exigée ¹
Valeur de 5 \$ ou plus et admissibles au rétrécissement de marg	130 % de la valeur marchande
Valeur de 2 \$ et plus	150 %
Valeur inférieure à 2 \$	Non offert pour les titres vendus à découvert

Si les positions vendeur sont des actions...	Exigence de couverture
admissibles au rétrécissement de marge ou qui peuvent faire l'objet d'options	130 %
qui ne sont pas admissibles au rétrécissement de marge ou qui ne peuvent pas faire l'objet d'options	150 %
de moins de 2 \$	Ne peuvent pas être vendues à découvert
dont la valeur marchande dépasse 200 000 \$ CA	175 %

Si les positions vendeur sont...	Exigence de couverture
des titres à revenu fixe	100 % de la valeur marchande de la position vendeur + taux de couverture applicable comme s'il s'agissait d'une position acheteur

Fonds d'investissement

Fonds d'investissement	Couverture exigée ¹
Valeur de 2 \$ et plus	50 %
Valeur inférieure à 2 \$	Non admissible à la couverture

* BMO Ligne d'action se réserve le droit de modifier les exigences en matière de marge en tout temps et sans préavis.

¹ Somme que le client doit fournir.